



Appel à candidature
Poste de Technicien Architecture et Travaux
au sein du Service Développement durable

Poste de catégorie B / B+

Poste ouvert à compter du 1^{er} septembre 2013.

Ouvert aux fonctionnaires et aux contractuels, avec priorité aux agents titulaires de catégorie B/B+ technique de la fonction publique de l'Etat ou de la fonction publique territoriale, par voie de détachement ou de mutation.

Le Parc national des Cévennes

Le Parc national des Cévennes se compose d'un cœur protégé de près de 950 km², et d'une aire d'adhésion potentielle de près de 3 000 km², répartis sur 152 communes en Lozère, dans le Gard et aux confins de l'Ardèche. La diversité géologique, les contrastes climatiques et l'escarpement topographique ont fait de ce balcon du sud-est du Massif Central au-dessus de la Méditerranée un carrefour et un refuge pour toutes les formes de vie, du sauvage à l'humain, avec une forte interaction homme-nature.

La force de l'identité culturelle, la grandeur des paysages culturels, et la diversité des formes de vie, héritées de 5 000 ans d'agropastoralisme, lui ont valu successivement un classement en Parc national protégeant l'héritage, en Réserve de biosphère combinant conservation et développement, et récemment en Bien du Patrimoine Mondial pour faire perdurer ses paysages agropastoraux évolutifs et vivants.

L'établissement public élabore actuellement avec ses partenaires locaux et nationaux, au premier rang desquels les communes, une charte qui devra faire vivre ce triple classement dans un projet de territoire à 15 ans.

Le parc abrite potentiellement une population de plus de 70 000 habitants. Leur répartition sur ses 152 communes est contrastée : zones rurales à faible densité d'une part, secteurs sous influence urbaine d'autre part. Implanté dans une région peu peuplée et soumise pendant plus d'un siècle à un exode intense, le parc connaît un désormais une dynamique migratoire positive, amorcée dans les années 90.

Le cœur abrite 700 habitants permanents environ qui triple en période estivale sur 55 communes. Il compte 250 lieux-dits habités, plus 50 restaurables et plus d'un millier de bâtiments traditionnels d'origine agricole, certains en usage, la plupart abandonnés. Ce patrimoine exceptionnel, typique d'une longue tradition agricole du sud Lozère et des Cévennes gardoises, a été principalement façonné à partir de trois roches : le granite, le schiste et le calcaire.

Le patrimoine architectural du Parc national est protégé par une réglementation unique en France : d'une part le décret du Parc national qui fixe, notamment, le régime d'autorisation de restauration, de construction et de travaux dans le cœur du parc ; d'autre part des modalités de préconisations architecturales et paysagères. Ces « règles d'esthétiques ou art de bâtir dans le cœur » explicitent les volumes et les formes à préserver ou imiter, les matériaux à utiliser, la manière d'implanter les ouvrages linéaires ou ponctuels tels que les routes et les chemins agricoles ou forestiers, les antennes téléphoniques, etc.

L'objectif de cette réglementation est double : faire en sorte que les bâtiments restaurés et conservent leur aspect originel et les ouvrages divers préservent le caractère du paysage. L'un des enjeux des années à venir est de poursuivre la préservation de ce bâti remarquable tout en l'adaptant à deux exigences de la vie moderne : le confort et l'économie d'énergie.

Positionnement du poste au sein du Parc national des Cévennes

Outre la direction et le secrétariat général, l'établissement public est organisé autour de trois services : Connaissance et Veille du territoire / Développement durable / Accueil et Sensibilisation.

Il est présent à Florac avec son siège et sur 4 massifs : Aigoual / Causses-Gorges / Mont-Lozère / Vallées cévenoles.

Le poste de Technicien Architecture et Travaux est à pourvoir au sein du pôle Architecture-Urbanisme-Paysage du service Développement durable.

Le **service Développement durable** comprend trois pôles : Forêt / Agri-environnement / Architecture-Urbanisme-Paysage et rassemblera à terme 18 personnes dont 8 affectés à des massifs.

Il en a charge notamment :

- la politique en matière d'eau,
- la politique en matière de chasse, de pêche et de cueillette,
- la politique agri-environnementale du parc et notamment le soutien à l'agropastoralisme (Pôle Agri-environnement),
- la politique forestière du parc (Pôle Forêt),
- la politique architecturale du parc (Pôle Architecture-Urbanisme-Paysage),
- la politique en matière d'urbanisme (Pôle Architecture-Urbanisme-Paysage),
- la politique de préservation des paysages (Pôle Architecture-Urbanisme-Paysage),
- les travaux relatifs au patrimoine immobilier du parc (Pôle Architecture-Urbanisme-Paysage),
- l'instruction et le suivi des demandes d'autorisation dans tous ses domaines.

Le **pôle Architecture-Urbanisme-Paysage** est en charge de la définition et la mise en œuvre de la politique architecturale et urbaine et de la préservation des paysages. Il gère également les travaux relatifs au patrimoine immobilier du parc.

Piloté par le chef de pôle, il rassemble un chargé de mission Urbanisme et Paysage, un technicien Gestion du patrimoine de l'établissement et à terme deux techniciens Architecture et Travaux.

Dans son domaine, il a en charge notamment :

- l'application de la réglementation en cœur de parc,
- des missions d'ingénierie en externe,
- des missions d'ingénierie en interne.

Missions

Placé sous l'autorité hiérarchique du chef de pôle Architecture-Urbanisme-Paysage, le **Technicien Architecture et Travaux** est affecté à deux des quatre massifs.

Il est, pour un nombre de jours défini entre le chef de service Développement durable et le délégué territorial de chacun des deux massifs, mis à disposition de ces derniers pour accompagner des projets du territoire.

Il impulse et met en œuvre sur les massifs les missions du pôle en relation avec les chargés de mission concernés.

Il est en charge sur chaque massif :

- de l'instruction administrative des demandes de travaux dans le cœur du parc national : surveillance des délais, rédaction des synthèses des avis des services pour les référents du conseil scientifique du PNC, conseils et suivis techniques avec les pétitionnaires...
- sous le contrôle du chef de pôle, rédaction des arrêtés et avis conformes à la signature du directeur de l'établissement.

Deux domaines complémentaires mais différents sont concernés :

- l'architecture et le bâti (BT) : relevant en grande partie de l'administration du droit des sols (ADS) des codes de l'urbanisme et de la construction et de l'environnement,
- les infrastructures (travaux publics - TP) : routes et chemins, adductions d'eau potable, réseaux secs de téléphonies et d'électricité...

Sur l'ingénierie externe, il apportera son soutien au chef du pôle sur les dossiers concernant :

- la mise en valeur du patrimoine culturel bâti et paysager : contrôle, instruction, conseils technique et suivi des demandes de subventions ; animation de la commission architecture et paysages du parc national ; relation avec milieux interprofessionnels, bâtiments de France...
- le conseil aux collectivités et associations en matière d'urbanisme, d'architecture, de constructions, d'animations de filière...

Sur l'ingénierie interne, il sera selon ses compétences un appui au chef du pôle et au technicien Gestion du patrimoine de l'établissement sur :

- la gestion courante des propriétés de l'établissement sur ses massifs qui garantie leur bon état et fait réaliser tous travaux nécessaires à la sauvegarde de celui-ci,
- le suivi des grands programmes de travaux de l'établissement.

Pour mener à bien ses missions :

- il participe aux réunions du service Développement durable dans un but de coordination et de mise en cohérence des interventions,
- il participe également aux réunions de massif animées par le délégué territorial (1 tous les mois par massif),
- il travaille en étroite collaboration avec les autres agents des deux massifs et veillent à la bonne circulation des informations,
- il veille à assurer un contact régulier avec les partenaires dans son territoire d'intervention.

Sur sollicitation des autres techniciens des deux massifs et dans un volant de jours négociés par son chef de service, il participe à :

- des programmes d'acquisition de données,
- des animations pédagogiques,
- des actions menées par le parc dans d'autres domaines que l'aménagement et les travaux.

Poste en résidence administrative à Florac (48), avec une composante forte de terrain et de conception spatiale et technique.

Compétences recherchées

- Connaissance du droit de l'urbanisme et de l'administration du droit des sols,
- Bonnes connaissances de l'architecture (conception spatiale et dessin) et de la construction en général,
- Expérience concrète de chantiers et de gestion d'équipes de travaux,
- Bonne connaissance du monde rural,
- Expérience concrète de chantiers,
- Forte sensibilité à l'environnement et à la protection de la nature,
- Goût du contact, aisance relationnelle et de la négociation,
- Bonnes capacités rédactionnelles et aptitude au travail en équipe,
- Grande rigueur dans l'organisation et esprit d'initiative et de créativité,
- Maîtrise des logiciels informatiques de bureautique et de dessins (type Vellum ou Archicad).

Statut, diplômes, expérience et niveau de formation souhaité

- Le niveau attendu de connaissance technique et culturelle de l'architecture est a minima celui d'un dessinateur collaborateur architecte ou technicien des monuments historiques,
- Expérience professionnelle souhaitable mais débutant accepté,
- Permis de conduire B.

Modalités de dépôt des candidatures

Adresser, avant le 8 juillet 2013 une lettre de motivation, un curriculum vitae et un dossier technique personnel (« book ») à :

Monsieur le Directeur du Parc national des Cévennes
Secrétariat Général
6 bis place du palais
48400 FLORAC

ou par courriel avec accusé de réception à l'adresse suivante :
laurence.dayet@cevennes-parcnational.fr

Une première sélection des candidats se fera sur dossier.

Le directeur du Parc national convoquera les candidats sélectionnés pour les auditionner le jeudi 11 juillet 2013.

Pour ces auditions, la direction sera accompagnée du chef de service et du chef de pôle.

Toute personne ayant fait acte de candidature sera informée par courrier des suites données à cet appel à candidature.

Pour toute information complémentaire s'adresser à :

M. Matthieu DOLLFUS, architecte, chef du pôle Architecture-Urbanisme-Paysage,
04.66.49.53.24
matthieu.dollfus@cevennes-parcnational.fr

ou M. Grégoire GAUTIER, chef du service Développement durable
04.66.49.53.69
gregoire.gautier@cevennes-parcnational.fr

ou Mme Laurence DAYET, directrice adjointe
04.66.49.53.21
laurence.dayet@cevennes-parcnational.fr